

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-094-2
Séance du 24 septembre 2024**

Adhésion à l'association Aqua
Publica Europea (APE)

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Bureau n° 2023-004-8 du 7 mars 2023, approuvant l'adhésion à l'association Aqua Publica Europea (APE),

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Aqua Publica Europea,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association Aqua Publica Europea, association internationale sans but lucratif de droit belge, dont le siège social se situe boulevard de l'Impératrice 17/19, 1000 Bruxelles, Belgique.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 9 000 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

